



RÈGLEMENT
JOURNÉE DES COLLECTIONNEURS
VINYLES - CD – DVD - OBJETS DU CINÉMA
Vendredi 1 novembre 2024 (jour férié)
PARC GEORGES BRASSENS 104 RUE BRANCION 75015 PARIS

1 - INSTALLATION ET REMBALLAGE

- **Installation** : seuls les exposants inscrits et ayant reçu validation de leur inscription seront admis :
- **Soit le jeudi 31 octobre 2024 entre 15h et 19h30**
A 19h30, les véhicules quittent impérativement la halle. **Option facturée 10 euros à l'inscription.**
- **Soit le vendredi 1 novembre 2024 entre 7h à 8h30.**
- A 8h30, les véhicules quittent impérativement la halle.

- **Remballage le vendredi 1 novembre de 18h à 19h.** L'espace occupé doit être rendu nettoyé.

2 - STATIONNEMENT DES VÉHICULES POUR INSTALLATION ET REMBALLAGE

Accès autorisé sous la halle aux chevaux : le 31 octobre 2024, de 15h à 19h30, le 1 novembre 2024 de 7h à 8h30 et de 18h à 19h

Par règlement de la Ville de Paris, le stationnement de véhicules sous la halle est interdit dans la nuit du 31 octobre au 1 novembre 2024 à partir de 19h30 et le 1 novembre 2024 à partir de 8h30.

Le 1 novembre 2024: Stationnement à partir de 8h30 : rues avoisinantes, stationnement gratuit (jour férié).

3 – SÉCURITÉ – GARDIENNAGE - PROPRIÉTÉ

Les stands installés le mardi 31 octobre 2024 au soir seront gardiennés par un maître-chien de 19h au 1 novembre à 7h du matin

Dans le respect de la réglementation de la Préfecture de Paris et de la Ville de Paris, aucun objet ne peut rester dans les allées réservées à la circulation du public et des personnes handicapées et sur les accès au parc G. Brassens. Poubelles à disposition.

4 - ASSURANCE

Les exposants déchargent ACE15 de toutes responsabilités et ne pourront se retourner contre ACE15 pour tous les accidents, casses, pertes ou vols qui peuvent survenir à eux- mêmes, à leurs biens ou aux personnes présentes sur leur stand.

5 – DOUANES – RÉGLEMENTATION PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les exposants certifient qu'ils sont en conformité avec les obligations douanières.

Les disques, les autres supports musicaux et cinématographiques, non conformes à la législation réglementant la propriété intellectuelle sont interdits à la vente. ACE15 ne pourrait-être tenue pour responsable des éventuelles saisies par les autorités compétentes.

L'ACCES A LA MANIFESTATION EST GRATUIT POUR LE PUBLIC.

Fait à _____, le _____

Signature précédée de la mention :

**« Lu et approuvé, bon pour acceptation du règlement
de la Journée des Collectionneurs du 1 novembre
2024«**